

ISÈRE

“Tchatter” avec son notaire, une première

Le Dauphiné libéré a proposé, en partenariat avec la Chambre des notaires d'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, la première émission, diffusée sur le site de la Chambre des notaires, où les internautes questionnent en direct un notaire invité.

Pour la première émission, l'invité est Maître Aurélie Bouvier, notaire à Meylan. Face à Georges Bosi, journaliste au *Dauphiné libéré*, la professionnelle du droit a répondu avec clarté et franchise aux questions que se pose chacun d'entre nous, et avant tout, celle-ci : “Quel est le rôle des notaires ?”. Et cela afin de déconstruire l'idée selon laquelle ils ne seraient que des chambres d'enregistrement d'actes.

Dans leurs échanges, auront été abordés de nombreux sujets, comme les questions d'union... Mariage, Pacs ? Vous êtes nombreux à chercher des réponses sur ces sujets de la vie affective. Pourquoi faire un contrat de mariage ? Qu'est-ce que la communauté des biens réduite aux acquêts ?

Ainsi, une internaute demande : « Comment garantir une protection mutuelle des conjoints et celle d'un enfant commun, ainsi que d'enfants d'une précédente union ? » Ou encore, se demande un autre internaute : « Comment garantir les droits de chacun lors d'un achat en commun, hors mariage ou Pacs ? » Sans pouvoir donner toutes les réponses apportées par Maître Bouvier, celle-ci est riche d'enseignements : « Pas de salut en dehors ! » ; l'occasion, ici, de rebondir sur le Pacs. Faut-il se pacser chez le notaire, ou le passage à la mairie suffit-il ? Bien sûr, dans ce cas de figure,



Un nouveau format, diffusé ce mercredi en fin d'après-midi en direct depuis notre studio vidéo de Veurey-Voroize. Photo DL/T.D.

les conseils et les explications du notaire n'ont pas de prix, dans des moments si importants.

Des questions concrètes et des réponses directes

Lors d'un achat d'un bien immobilier à deux, que faire ? Il faut formaliser « qui met quoi », explique M^e Bouvier, et ceci afin de définir les quotes-parts de propriété de chacun des acquéreurs. Mais aussi, se questionne une internaute : « Puis-je faire un testament où mon compagnon hérite de mon bien ? » « On oublie », répond directement la notaire... et pour une raison simple, « dans cette situation, la fiscalité serait pratiquement confiscatoire ». Des questions très concrètes, pour des réponses tout aussi directes.

Pendant 40 minutes, les questions posées et les réponses d'Aurélie Bouvier se sont enchaînées. L'émission aura permis d'aborder plusieurs sujets qui fondent notre vie... Après le mariage, le Pacs ; les achats à deux, la donation et la donation-partage, et enfin, un petit détour par l'achat en Vefa, c'est-à-dire, en l'état futur d'achèvement.

Quelle conclusion après cette première web conférence en direct : « Il faut tout écrire, tout anticiper », parole de notaire !

Thomas DELANNOY